

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE910

présenté par
M. Mathiasin, Mme Bassire et M. Guy Bricout

ARTICLE 11 DECIES

À la seconde phrase de l'alinéa 35, après le mot :

« avis »,

insérer le mot :

« motivé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli qui propose que l'avis de la CDPENAF relatif aux projets d'installations agrivoltaïques soit motivé.

Cet amendement a été inspiré par EDF renouvelables